

RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES :

CAP SIZUN-POINTE DU RAZ - DOUARNENEZ COMMUNAUTÉ - HAUT PAYS BIGOUDEN - PAYS BIGOUDEN SUD



2021

ÉDITO DE LA PRÉSIDENTE

Après une année 2020 marquée par une crise sanitaire inédite, 2021 aura permis aux nouveaux élus du SIOCA de mener à terme, mais aussi de lancer de nouveaux chantiers : modification du volet littoral, évaluation du Scot à 6 ans, études de faisabilité pré-opérationnelles sur les itinéraires Youtar et Birinik, lancement de l'élaboration d'une stratégie mobilité, réflexion sur la sobriété foncière suite à la Loi Climat et Résilience...

Autant de sujets, autant de projets, auxquels nous répondons en lien étroit avec les 4 intercommunalités de l'Ouest cornouaille et les communes qui les composent et en coopération avec les partenaires institutionnels ou associatifs.

Au-delà de son rôle réglementaire et de l'accompagnement des collectivités au quotidien, les élus de l'Ouest cornouaille ont réaffirmé, en juillet 2021, leur souhait de voir le SIOCA demeurer un espace de dialogue et de mise en commun de nos ambitions territoriales. Le renforcement des moyens par l'écriture d'une feuille de route partagée nous permettra d'apporter collectivement une réponse aux défis qui s'imposent et de nous projeter vers la révision du Scot approuvé en 2015.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une bonne lecture de ce rapport d'activités.



SOMMAIRE

Le Territoire	Page 4
Les Missions	Page 5
Les Instances	Pages 6-7
Les Commissions de travail	Pages 8-9
L'Equipe	Page 10
Les Finances	Pages 11-13
Le Schéma de Cohérence Territoriale	Pages 14-25
Le Schéma directeur vélo	Pages 26-27
Stratégie Mobilité	Page 28

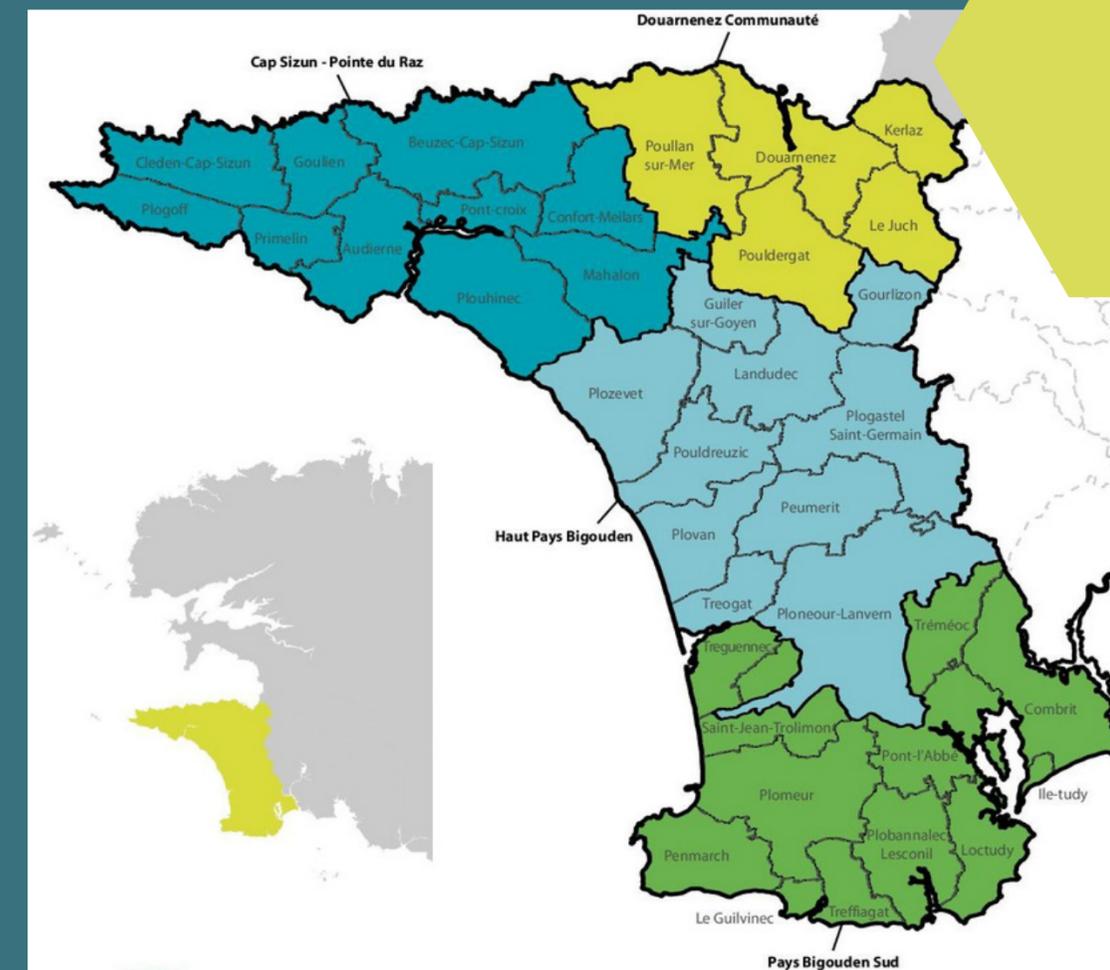
LE TERRITOIRE



91 000
HABITANTS

661 KM²

37 COMMUNES



LES MISSIONS



**SCHÉMA DE COHÉRENCE OUEST
CORNOUAILLE**

SCHÉMA VÉLO OUEST CORNOUAILLE

**STRATÉGIE MOBILITÉ OUEST
CORNOUAILLE**

LES INSTANCES

COMITE SYNDICAL

DOUARNENEZ
COMMUNAUTÉ

CAP SIZUN POINTE
DU RAZ

HAUT PAYS BIGOUDEN

PAYS BIGOUDEN
SUD

DÉLÉGUÉS TITULAIRES

PHILIPPE AUDURIER

FLORENCE CROM

JOCELYNE POITEVIN

PATRICK TANGUY

ALAIN DONNART

SOLÈNE JULIEN-LE MAO

GILLES SERGENT

JOSIANE KERLOCH

YVES LE GUELLEC

EMMANUELLE RASSENEUR

PHILIPPE RONARC'H

JEAN-EDERN AUBREE

CHRISTIAN BODERE

DANIELLE BOURHIS

JEAN-CLAUDE DUPRE

BRUNO JULLIEN

YANNICK LE MOIGNE

JOCELYNE LE RHUN

STÉPHANE LE DOARE

CHRISTINE ZAMUNER

DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

ANISSA ANDASMAS

JULIE MANEVEAU

ANGÉLIQUE AUGRAIN

NADINE KERSAUDY

JEAN-LOUIS CARADEC

JÉRÔME LE GOFF

FRÉDÉRIC LE LOCH

DANIEL LE PRAT

LÉNAÏG LOPERE

CHRISTIAN LOUSSOUARN

STÉPHANE MOREL

LES INSTANCES

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL :

- **PRÉSIDENTE :**

Florence CROM (Vice-Présidente à Douarnenez Communauté, Conseillère municipale à Douarnenez)

- **1ER VICE-PRÉSIDENT :**

Yannick LE MOIGNE (Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, Adjoint de Plobannalec-Lesconil)

- **2ÈME VICE-PRÉSIDENT :**

Gilles SERGENT (Président de la Communauté de Communes du Cap-Sizun Pointe du Raz, Maire de Beuzec-Cap-Sizun)

- **3ÈME VICE-PRÉSIDENT :**

Philippe RONARC'H (Vice-Président de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, Maire de Pouldreuzic)

- **4ÈME VICE-PRÉSIDENTE :**

Jocelyne POITEVIN (Vice-Présidente de Douarnenez Communauté, Maire de Douarnenez)

- **MEMBRES :**

Philippe AUDURIER (Président de Douarnenez Communauté, Adjoint à la Mairie de Kerlaz)

Josiane KERLOCH (Présidente de la Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden, Maire de Plonéour-Lanvern)

Stéphane LE DOARE (Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud, Maire de Pont-l'Abbé)

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

URBANISME ET HABITAT

- Mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territorial.
- Avis sur les permis d'aménager et examen des documents de planification en amont des comités syndicaux.
- Information et accompagnements sur les réglementations relatives à l'aménagement (Loi Littoral, Loi Climat et Résilience notamment).

ÉCONOMIE

- Mise en œuvre du volet urbanisme commercial du SCoT notamment la revitalisation des centralités et évolution des ZACOMs.

RÉSEAUX ET DÉPLACEMENT

- Suivi du Schéma directeur Vélo Ouest Cornouaille : tracé et réalisation des itinéraires, insertion du vélo dans les projets d'aménagement.
- Suivi de la STRAtégie MObilité Ouest Cornouaille.

LITTORAL-ENVIRONNEMENT

- Suivi des projets liés à la mise en œuvre et à l'évolution du volet environnemental et littoral du SCoT.

COMMISSION CDAC

- Examen des projets commerciaux soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et prépare l'avis du SIOCA en tant que membre.

LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

En plus des commissions de travail, des COmités TECHniques et des COmités de PILotage associant les élus et techniciens des Communautés de Communes et des communes et les partenaires : Conseil Régional, Conseil Départemental, Quimper Cornouaille Développement, Direction Départementale des Territoire et de la Mer, SAGE Ouest Cornouaille sont mis en place afin de permettre une transversalité des réflexions et des actions.

EN 2021



- 5 Comités Syndicaux
- 4 Bureaux Syndicaux
- 2 Commission Réseaux et Déplacements
- 1 Commissions CDAC
- 2 Commissions Littoral/Environnement pour la modification du volet « Loi Littoral» du SCoT
- 3 COPIL évaluation du SCOT à 6 ans
- 6 Commissions Urbanisme et Habitat
- 3 COPIL pour l'élaboration de la STRAtégie Mobilité Ouest Cornouaille
- 6 réunions en tant que Personne Publique Associée dans le cadre du suivi des documents d'urbanisme locaux

L'ÉQUIPE

Au 31 Décembre 2021

Ingrid LAINE
Responsable



Alice GOUT ROUÉ
Animatrice SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale)

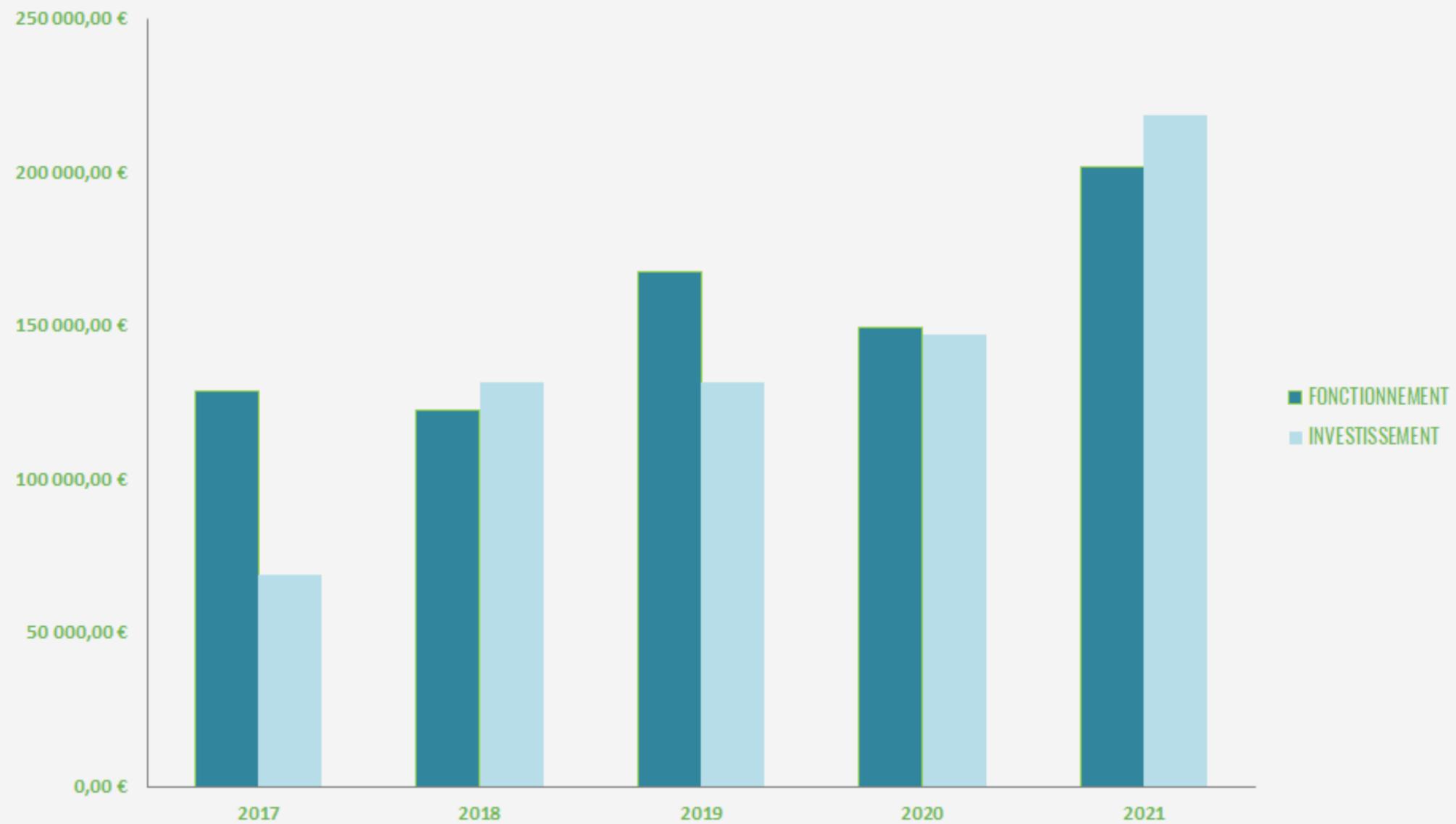


Thibault EVANNO
Chargé de mission vélo



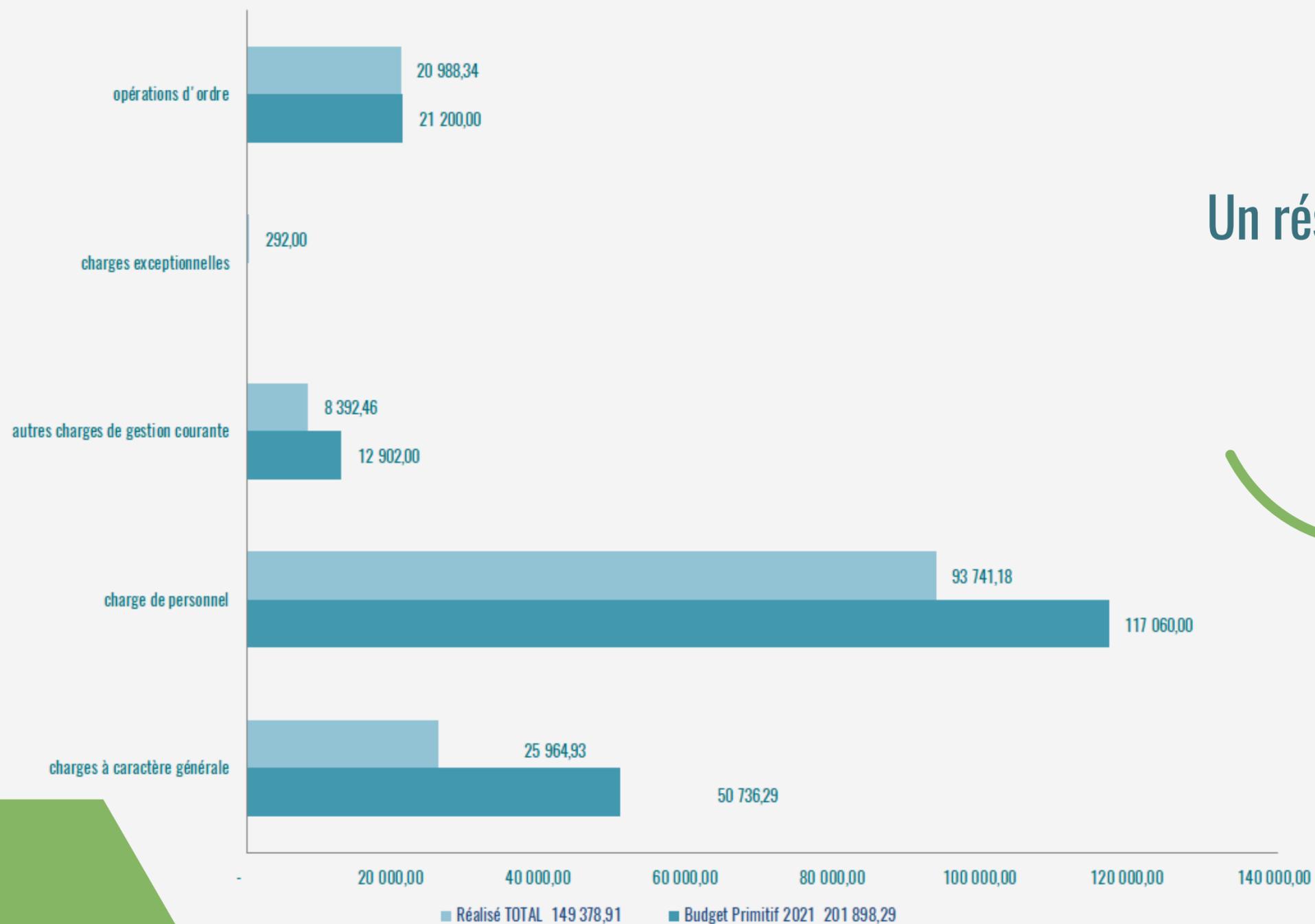
La Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud appuie le SIOCA pour la gestion administrative de la structure (suivi juridique et administratif, finances, marchés publics et ressources humaines).

LES FINANCES



LES FINANCES

SECTION DE FONCTIONNEMENT / COMPTE ADMINISTRATIF



Un résultat de **38 652.67 euros**



LES FINANCES

SECTION D'INVESTISSEMENT / COMPTE ADMINISTRATIF

	RAPPEL BP 2021	DEPENSES 2021	RECETTES 2021
INVESTISSEMENT	218 846.42	100 663.40	20 988.34
Résultat exercice		-79 675.06	
Résultat reporté 2020		+ 87 290.17	
Résultat cumulé		+ 7 615.11	

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS :

- Etudes pré-opérationnelles pour les itinéraires Youtar et Birinik – **60 930 euros**
- Etude pour la prise de compétence mobilité par les EPCI avec le CEREMA – **8 000 euros**
- Etude pour l'élaboration de la STRAtégie Mobilité Ouest Cornouaille – **40 086 euros**
- Acquisition du Modèle d'Occupation des Sols – **10 209 euros**

FINANCEURS :





Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le Schéma de Cohérence Territoriale

UN DOCUMENT AU SERVICE DU PROJET D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le Schéma de Cohérence territoriale Ouest Cornouaille est l'expression des orientations politiques des élus du territoire en matière d'aménagement. Il propose un regard croisé entre habitat, économie, mobilité et préservation de l'environnement.

Il est également le document pivot de la planification territoriale assurant l'articulation entre notamment :

- Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET, porté par la Région),
- Et les documents d'urbanisme communaux et intercommunaux (cartes communales, plans locaux d'urbanisme, PLUI et documents en tenant lieu).

UN DOCUMENT EN CONSTANTE EVOLUTION

13 novembre 2002 : arrêté préfectoral validant le périmètre du SCOT Ouest Cornouaille

21 mai 2015 : approbation

12 décembre 2019 : lancement de la modification simplifiée n°1 du SCOT afin de répondre aux exigences de la loi ELAN

LOI ELAN du 23 novembre 2018 : renforce les compétences des SCoT en matière d'application de la loi Littoral. Ces derniers doivent désormais déterminer les critères d'identification des agglomérations, villages et des secteurs déjà urbanisés prévus à l'article L.121-8 du code de l'urbanisme, et en définir la localisation.

6 juillet 2021 : Bilan de l'évaluation du Scot à 6 ans - Décision de lancer une révision générale.

4 octobre 2021 : approbation de la modification simplifiée n°1 du SCOT Ouest Cornouaille

Le Schéma de Cohérence Territoriale

L'ÉVALUATION DU SCOT A 6 ANS

Objectifs

Le code de l'urbanisme prévoit la réalisation obligatoire d'une évaluation des SCoT au maximum 6 ans après leur approbation. Ce travail d'évaluation permet à la fois d'évaluer les effets de l'application du SCoT sur le territoire (les résultats obtenus), et d'interroger la pertinence des objectifs du SCoT au vu des évolutions du contexte économique, démographique, urbain, légal... Sur la base des conclusions tirées à l'issue de la démarche, la structure porteuse du SCoT doit délibérer pour le maintien ou la révision du document.

Enjeux

- Avoir un regard rétrospectif sur la mise en œuvre du SCoT depuis son élaboration
- Réaliser un état des lieux actualisé du territoire ;
- Permettre le réajustement des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire en fonction des dynamiques territoriales observées.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

L'ÉVALUATION DU SCOT A 6 ANS

Une évaluation construite autour de 3 volets :

1. Une analyse chiffrée et quantitative basée sur des indicateurs statistiques et cartographiques

Ce volet a permis de réaliser un état des lieux actualisé du territoire (situation économique, démographique, dynamiques urbaines...) et d'observer ses évolutions au regard des objectifs fixés dans le SCoT.

Le SIOCA a réalisé en 2018 un premier bilan de mi-parcours (bilan à 3 ans). Les indicateurs de ce bilan ont été actualisés et complétés par de nouveaux indicateurs (32 indicateurs au total).

2. Une analyse qualitative en deux phases

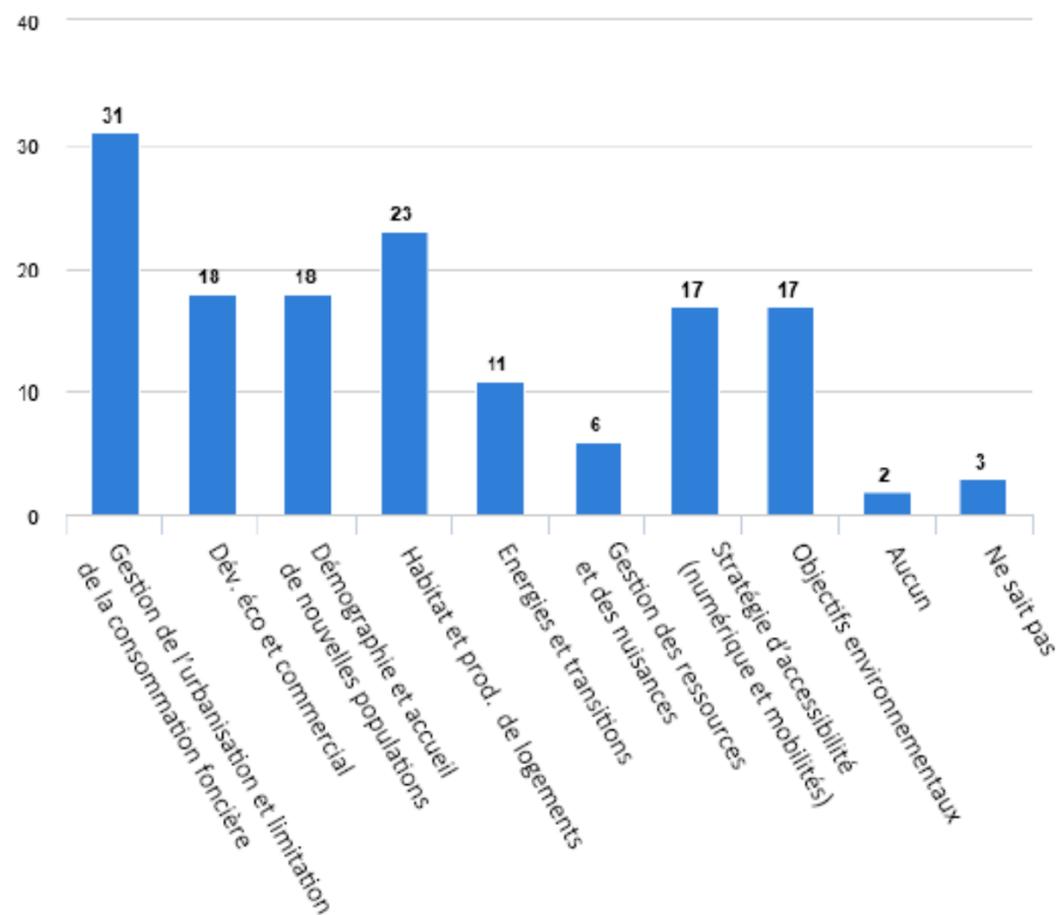
Un questionnaire a été soumis aux élus et techniciens communaux et intercommunaux du territoire (43 réponses). Celui-ci a été complété par 2 sessions d'ateliers participatifs (38 participants). Cette démarche a permis :

- D'identifier les points forts, mais aussi les freins et obstacles qui ont empêché, différé ou modifié la mise en œuvre des objectifs du SCoT,
- De collecter les retours d'expérience des participants sur la période passée ainsi que leurs attentes et suggestions pour la période à venir.

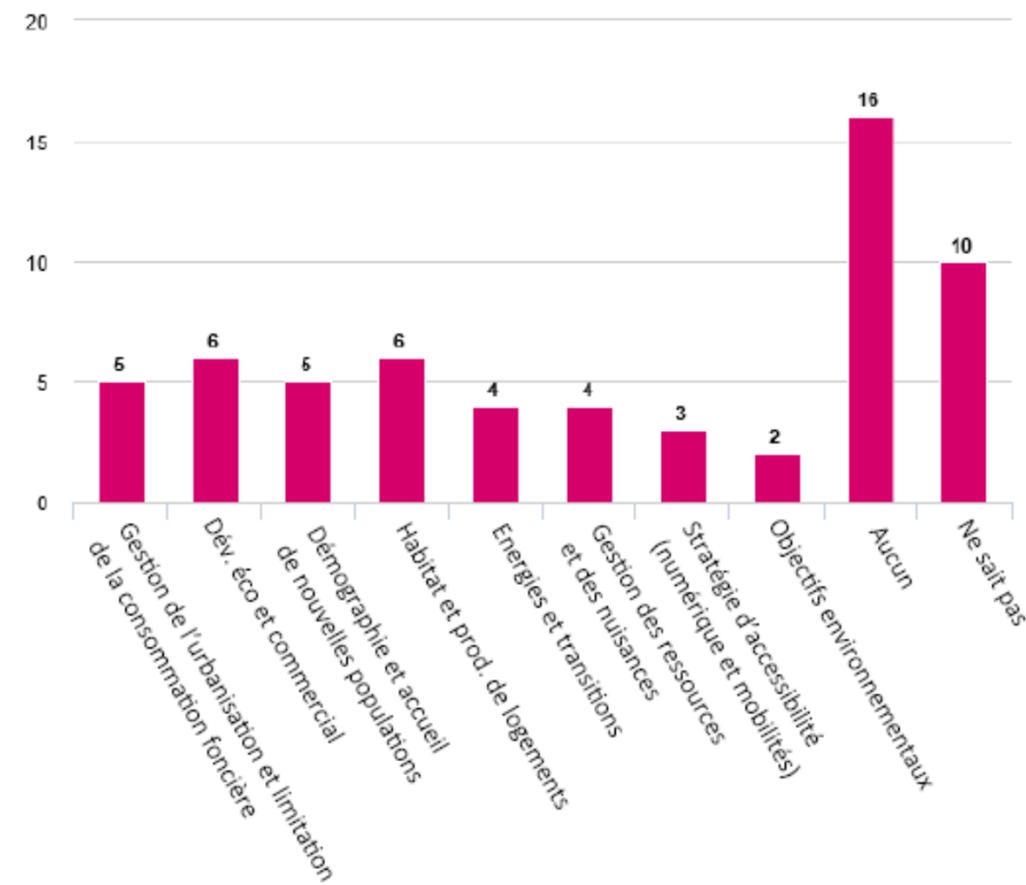
Le Schéma de Cohérence Territoriale

L'ÉVALUATION DU SCOT A 6 ANS

Quels objectifs du SCoT vous paraissent cohérents avec les enjeux rencontrés sur votre commune/EPCI?



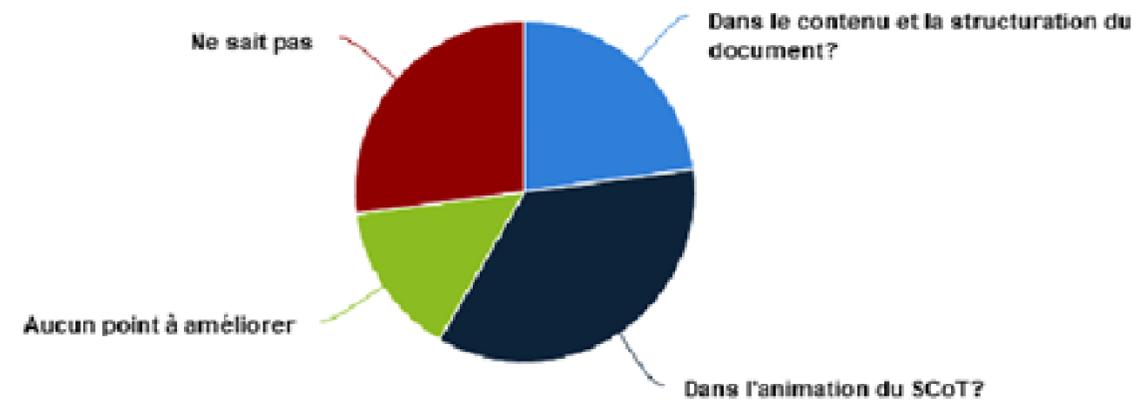
Quels objectifs vous paraissent inadaptés, déconnectés des enjeux rencontrés sur votre commune?



Le Schéma de Cohérence Territoriale

L'ÉVALUATION DU SCOT A 6 ANS

Selon vous, y a-t-il des points à améliorer pour la période à venir ?



3. Une analyse légale et réglementaire

Ce dernier volet a permis de recenser les évolutions légales intervenues depuis l'approbation du SCoT, et d'identifier les mises à jour qu'il est nécessaire d'effectuer pour que le document soit compatible avec les nouvelles règles en vigueur.



Le Schéma de Cohérence Territoriale

L'ÉVALUATION DU SCOT A 6 ANS

Lancement d'une révision générale



Les conclusions de l'évaluation

Globalement, l'évaluation du SCoT met en évidence :

-Une évolution importante du contexte territorial depuis 2015 : dynamiques démographiques, économiques, urbaines, impact de la crise du COVID, etc.

-Des objectifs fixés dans le SCoT en 2015 pour certains déconnectés des réalités territoriales observées aujourd'hui ou non-mis en œuvre sur le territoire, par manque d'accompagnement et de moyens, ou par manque d'outils règlementaires appropriés.

-Un contexte règlementaire et légal qui a fortement évolué depuis 2015, nécessitant de revoir le contenu et la forme du SCoT

Les retours d'expérience obtenus via le questionnaire et les ateliers approfondissent la réflexion. Il en ressort notamment les points suivants :

-Le SCoT est perçu comme un cadre commun qui favorise un développement équilibré du territoire mais les objectifs qu'il fixe manquent de souplesse et ne permettent pas de s'adapter aux situations particulières des territoires.

-L'évolution rapide du contexte légal représente une difficulté pour les collectivités, qui doivent faire preuve d'une grande adaptabilité et réactualiser régulièrement leurs documents d'urbanisme. De plus, les effets de la crise sanitaire sur le long-terme sont imprévisibles. Ceci induit un manque de visibilité et une difficulté à planifier.

-Les évolutions de contexte récentes sont porteuses d'opportunités : émergence de nouveaux outils (PLUi, PCAET, stratégie mobilité, Petites Villes de Demain), réglementations environnementales forçant à organiser des réflexions sur des sujets d'avenir...

-Les participants ont également insisté sur l'importance de développer des outils permettant de maintenir des conditions d'accueil favorisant l'installation de nouveaux arrivants permanents et de nouvelles entreprises.

Par ailleurs, au vu des enjeux globaux et du contexte règlementaire, le SCoT actuel :

-N'est pas conforme aux lois entrées en vigueur après 2015 ;

-Doit se mettre en compatibilité avec le SRADDET breton ;

-N'intègre pas suffisamment les grands enjeux et objectifs en matière de transition écologique et énergétique et de gestion des ressources ;

-N'intègre pas suffisamment la question des mobilités ;

-N'intègre pas les nouveaux objectifs fonciers qui découlent du « Zéro Artificialisation Nette ».

Le Schéma de Cohérence Territoriale

LES AVIS RENDUS PAR LE SIOCA EN 2021

AVIS SUR LES DOCUMENTS D'URBANISME EN TANT QUE PERSONNE PUBLIQUE ASSOCIÉE

Le SIOCA a délivré 3 avis favorables sur les projets de PLU révisés ou modifiés qui lui ont été soumis en tant que Personne Publique Associée (Loctudy, Le Guilvinec, Plouhinec).

PERMIS D'AMÉNAGER D'UNE SURFACE DE PLANCHER DE PLUS DE 5000M²

- 8 permis d'aménager
- 47.404 m² de surface de plancher programmée
- Projets situés en grande majorité dans le Haut Pays Bigouden et le Pays Bigouden Sud

DES DENSITÉS MAJORITAIREMENT RESPECTÉES

	Nombre de permis d'aménager
Densités respectées	5
Densités non-respectées	2
Non-renseignées	1
Total	8

Le Schéma de Cohérence Territoriale

PERMIS D'AMÉNAGER D'UNE SURFACE DE PLANCHER DE PLUS DE 5000M²



UNE MIXITÉ SOCIALE INSUFFISANTE

La majorité des projets étudiés n'affichaient pas des niveaux de mixité sociale suffisants pour respecter l'objectif de 20% fixé dans le SCoT. Seul un projet affichait un taux de mixité sociale supérieur à l'objectif, et deux autres prévoyait une part de logements sociaux inférieure à l'objectif mais estimée compatible avec celui-ci.

Sur les 5 projets restants, 3 affichaient une part de logements sociaux nettement inférieure à l'objectif et 2 ne mentionnaient pas la part de logements sociaux prévue.

Part de logements sociaux dans le projet Nombre de permis d'aménager

NON CONNU

2

MOINS DE 5%

1

DE 5 À 14,9%

2

DE 15% À 19,9%

2

PLUS DE 20%

1

TOTAL

8

LES POINTS D'AMÉLIORATION

- Veiller à une meilleure intégration paysagère des lotissements que ce soit sur la parcelle du projet ou le tissu urbain environnant.
- Retravailler les liaisons douces et les liaisons cyclables de manière à mieux les sécuriser, les connecter à l'existant et anticiper les futurs tracés
- Afin de garantir une densité compatible avec le SCOT, inscrire systématiquement l'interdiction de regroupement de lots
- Penser à une meilleure intégration de la gestion des eaux pluviales

A noter que les projets ayant été présentés par des équipes pluridisciplinaires, architectes, paysagistes, urbanistes, présentent une meilleure qualité architecturale et environnementale.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

LES AVIS RENDUS PAR LE SIOCA EN 2021

Projets commerciaux

Les projets de création d'un magasin de commerce de détail d'une surface de vente supérieure à 1.000 m² sont soumis à une autorisation d'exploitation commerciale, délivrée suite à l'avis conforme de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

Les structures porteuses de SCoT sont membres de la CDAC, où elles doivent donner un avis sur la compatibilité du projet avec les dispositions du schéma.

En 2021, le SIOCA a été sollicité pour un avis officiel.
L'équipe du SIOCA a également participé à des réunions destinées à accompagner le montage d'un projet en amont du dépôt officiel de la demande d'autorisation d'exploitation commerciale.

L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS

Conseil pour l'élaboration...

- Des documents d'urbanisme (participation aux réunions préparatoires) : Loctudy, Pouldreuzic
- Des études urbaines : centre-bourg de Plogastel-Saint-Germain
- Des projets d'aménagement : participation aux réunions avec les communes et aménageurs

... Et participation aux comités de pilotage « Petite Ville de demain » : Cap-Sizun Pointe du Raz (Audierne-Plouhinec), Douarnenez et Pont l'Abbé.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

ACTUALITE JURIDIQUE : LOI CLIMAT ET RESILIENCE

La loi Climat et Résilience du 22 août 2021 marque un tournant pour les territoires dans de nombreux domaines, y compris l'aménagement du territoire. La loi fixe pour objectif le « Zéro Artificialisation Nette » à horizon 2050, avec un objectif intermédiaire de division par 2 de la consommation foncière à horizon 2031 (par rapport à celle observée sur la décennie 2011-2021).

Le SIOCA a organisé le 10 novembre 2021 une première réunion d'information sur la loi Climat et Résilience. 36 élus et techniciens des communes et EPCI de l'ouest Cornouaille étaient présents à cette réunion.

La loi Climat crée une instance de dialogue nommée « Conférence des SCoT » dans chaque Région française. La Conférence des SCoT a pour but de travailler sur :

- La territorialisation, c'est-à-dire la répartition de l'objectif de réduction de la consommation foncière entre les territoires de SCoT bretons.
- La définition des « projets d'envergure régionale » qui pourront faire l'objet d'une solidarité entre les territoires de SCoT, de manière à ce que la consommation foncière engendrée ne soit pas imputée intégralement au territoire d'implantation.

La Conférence des SCoT dispose d'une période courant jusqu'au 22 octobre 2022 pour formuler ses propositions à la Région pour qu'elle puisse éventuellement les intégrer dans le SRADDET.



L'Interscot de Cornouaille, lequel regroupe le SIOCA, le Symescoto et le SCOT de Concarneau Cornouaille Agglomération, a décidé de porter d'une seule voix les préoccupations, aspirations et propositions du territoire dans le cadre de la conférence des Scots instaurée par la loi climat et résilience. La Présidente du SIOCA a été désignée comme représentante de l'Interscot à la conférence des SCOTS et fait partie du groupe de 12 élus retenus pour dialoguer avec la Région et émettre des propositions en matière de territorialisation des objectifs de réduction de consommation foncière imposés par la loi Climat et Résilience, et de définition des projets d'envergure fin 2022.

Le Schéma de Cohérence Territoriale

Le Modèle d'Occupation des Sols (MOS)

Le MOS est un outil qui permet notamment d'obtenir des données précises sur la consommation foncière. Les SCoT bretons ont décidé d'un commun accord de se doter d'un MOS 2011-2021, qui permettra à chaque territoire de disposer de données harmonisées, qui serviront de base à la réflexion menée dans le cadre de la loi Climat et Résilience sur la réduction de la consommation foncière et la territorialisation de cet objectif.

Le déploiement du MOS 2011-2021 sur l'ensemble des territoires de SCoT bretons a été lancé en 2021. A l'échelle régionale, le processus est piloté par l'agence d'urbanisme du Pays de Brest (ADEUPA) et coordonné par la Région Bretagne. Quimper Cornouaille Développement assume le rôle de relai technique pour les 3 SCoT de l'Inter-SCoT de Cornouaille.

La Fédération des Scots

La Fédération Nationale des SCoT, créée en juin 2010, a pour ambition de regrouper l'ensemble des structures porteuses de SCoT avec un objectif double mettre en réseau, capitaliser les expériences de chacun, et participer activement aux politiques nationales d'aménagement du territoire



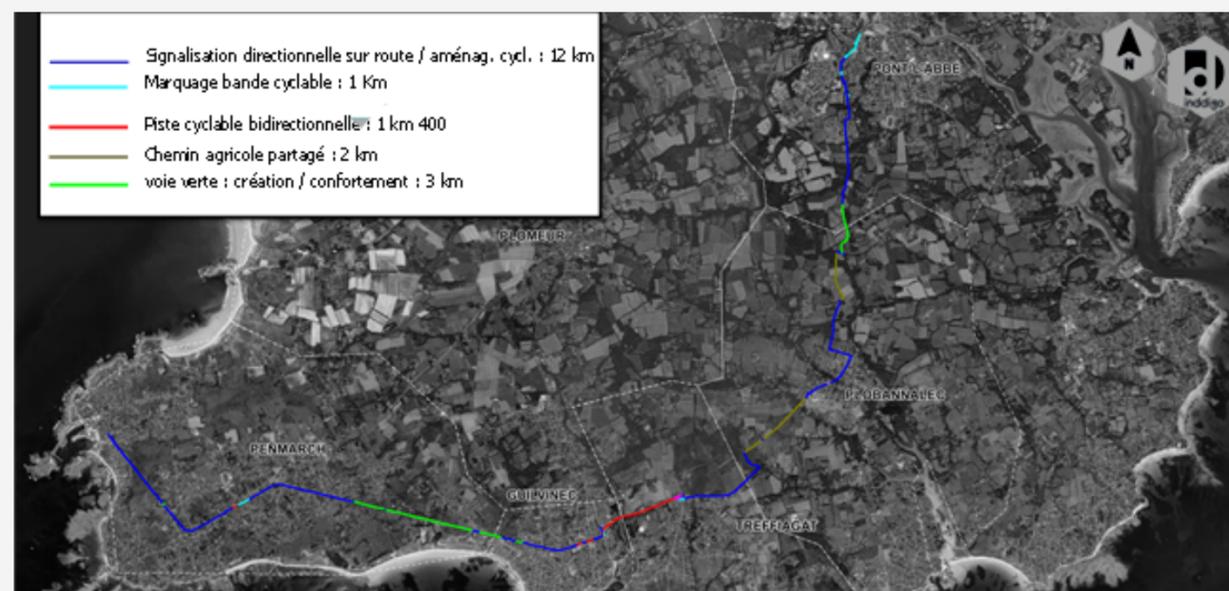
Schéma directeur vélo

LES ITINÉRAIRES DU YOUTAR ET DU BIRINIK

- Finalisation des études sur les itinéraires Youtar et Birinik. Ces deux itinéraires cyclables structurants ont fait l'objet d'une étude de faisabilité ayant pour but de définir des tracés et de proposer des solutions techniques adaptées à leurs optimisations.

LE BIRINIK

- l'étude de faisabilité a été réalisée par le groupement Inddigo et Safege afin de relier les communes de Pont l'Abbé, Plobannaec-Lesconil, Treffiagat, Le Guilvinec et Penmarc'h sur une distance d'environ 19km.
- L'étude de faisabilité a proposé, en complément des solutions d'aménagements, de traiter la sécurisation de certains carrefours de manière spécifique.



LE YOUTAR

- L'itinéraire du Youtar : l'étude de faisabilité a été réalisée par le bureau d'étude DCI Environnement. Il relie les communes d'Audierne, Pont-Croix et Beuzec-Cap-Sizun (Pors Peron) sur environ 12km.
- Une diversité d'aménagement est proposée sur cet itinéraire : une circulation partagée avec signalétique et marquage au sol, un revêtement solide sur les chemins agricoles, des aménagements en site propre type voie verte ou piste cyclable (unidirectionnelle ou bidirectionnelle).
- Une prise en considération des traversées jugées dangereuses : traversée de la RD65 à Lannéon (Pont-Croix) ainsi que la traversée de la RD7 à Coat Pin (Beuzec-Cap-Sizun). Ces traversées nécessitent des études approfondies.

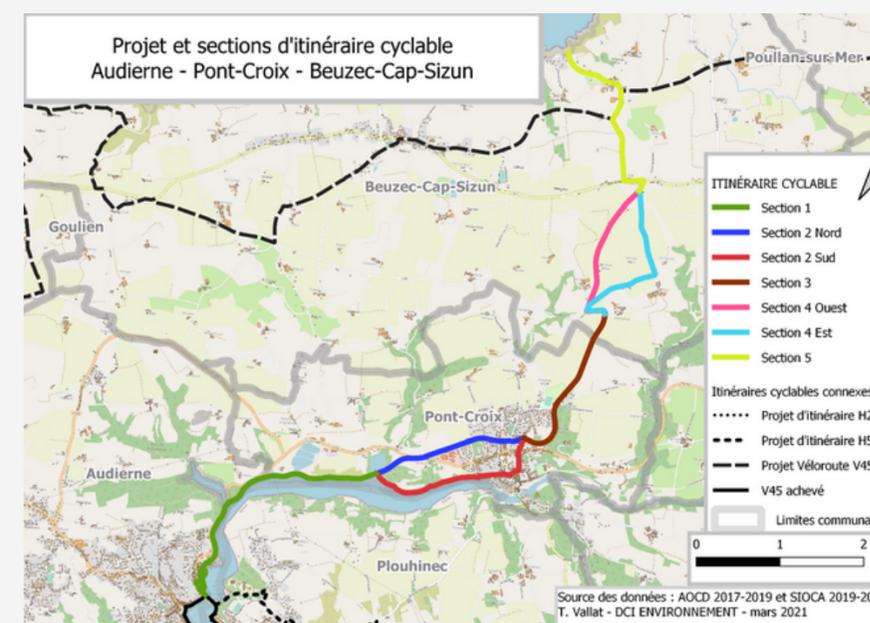


Schéma directeur vélo

ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DES COMMUNES

Les communes ont été accompagnées techniquement lors de leurs études afin d'avoir une bonne prise en considération du vélo et de la déclinaison du Schéma Directeur Vélo. Certains projets seront toujours d'actualité durant l'année 2022.

- Analyse du cheminement doux entre Ty Varlen et le bourg de Landudec
- Point sur la signalétique des itinéraires de la commune de Penmarc'h
- Etude sur le bourg de Tréguennec
- Plan de circulation de la commune de Combrit
- Réflexion de la commune de l'Île-Tudy pour la création de cheminement doux (notamment vélo)
- Etude sur la requalification du centre-bourg de Plouhinec
- Schéma vélo de la commune de Plozévet
- Etude pour la réalisation d'une piste cyclable sur la commune de Plomeur, Route de Penmarc'h
- Suivi Chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) à Tréogat, Lababan à Pouldreuzic ainsi que sur le littoral de Plozévet (non mise en place)

EN COLLABORATION AVEC LES PARTENAIRES

- Les communautés de Communes dans le cadre de leur rôle d'Autorité Organisatrice de Mobilité Quimper Cornouaille Développement pour le projet à vocation touristique « «Boucles cyclables en Cornouaille » et RDV de la mobilité
- Quimper Bretagne Occidentale pour l'intégration des problématiques vélo aux portes d'entrée du territoire (gares, aéroports...);
- Conseil Départemental pour la sécurisation et la continuité des itinéraires cyclables
- La Région Bretagne
- Associations
- Participation au COPIL Savoir Rouler à Vélo pour favoriser son déploiement avec l'Académie de Rennes

AUTRES ITINÉRAIRES

Le SIOCA travaille également sur des itinéraires cyclables intercommunaux issus aux Schéma Directeur Vélo de l'Ouest Cornouaille et poursuit le travail précédemment mené en 2020 qui sera reconduit en 2022.

- Proposition d'un tracé pour un itinéraire cyclable jalonné entre Plobannalec et Loctudy
- Proposition d'un jalonnement pour un itinéraire entre Pont l'Abbé et l'entrée de la voie verte à Plonéour-Lanvern
- Itinéraire entre Pont-Croix et Poullan-sur-Mer en passant par Confort-Meillars
- Itinéraire entre Plogastel-Saint-Germain et la plage de Kerbinigou à Tréogat en passant par Peumerit
- Jalonnement de l'itinéraire (Baie de Douarnenez et baie d'Audierne) entre la traversée de la RD84 à Kervéret (Landudec) en direction de Guiler-sur-Goyen (itinéraire déjà existant entre la plage du Menhir à Plozévet et Landudec et entre Douarnenez et Pouldergat)
- Suivi de la signalétique de la véloroute V45 nommé « La littorale »
- Réflexion sur l'itinéraire Plogastel-Saint-Germain – Pouldreuzic – Landudec



Stratégie Mobilité

Finalisation de l'étude pour la prise de compétence mobilité réalisée par le CEREMA lancée en 2020– outil d'aide à la décision qui a conduit les 4 EPCI de l'Ouest Cornouaille à devenir Autorité Organisatrice de Mobilité en juillet 2021.

Poursuite de l'étude pour l'élaboration de la STRAtégie Mobilité Ouest Cornouaille issue de la volonté des élus d'avoir une vision globale des problématiques liées à la mobilité sur le territoire et de définir un plan d'action commun.

La stratégie A POUR OBJECTIFS :

- La mobilité de tous les habitants et acteurs du territoire pour tous les usages ;
- De diminuer la part modale de la voiture individuelle au profit de solutions alternatives et/ou moins polluantes ;
- D'améliorer l'organisation territoriale de la mobilité pour une meilleure complémentarité entre tous les modes de déplacement ;
- De proposer un modèle de gouvernance de la mobilité cohérent et opérationnel.

Un accompagnement par un cabinet d'étude spécialisé



Une méthodologie phasée :

- Un diagnostic
- Des axes stratégiques
- Un plan d'action opérationnel
- Une mise en œuvre effective

Une concertation tout au long de l'étude avec les habitants, acteurs économiques, privés et associatifs, partenaires institutionnels





Pour toutes informations, rendez-vous sur www.sioca.fr



 2a rue de la Mer - 29720 Pouldreuzic

02.98.82.78.34 / 06.38.64.16.36



 direction@sioca.fr

Sioca Ouest Cornouaille

